



Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR26

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

23/AR26 DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-19 qui prévoit que « le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature : au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de Mairie ; au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques ; aux responsables de services communaux »,

VU l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services,

VU la convention de mise à disposition de services métropolitains auprès de la Ville de Toulon, en date du 14 janvier 2020, à effet au 1^{er} janvier 2019,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature aux agents de la Métropole Toulon Provence Méditerranée concernant les compétences exercées pour le compte de la Ville de Toulon,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée aux agents de la Métropole Toulon Provence Méditerranée ci-après énoncés, sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet de signer au nom du Maire :

- les Déclarations de projets de Travaux,
- les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux,
- les récépissés de demandes de Déclarations de projets de Travaux,
- les récépissés de Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux.

Direction Eclairage Public :

- Monsieur Eric HEINRICH, Directeur, en qualité de titulaire,
- Monsieur Philippe PICCHI, Chef de Service Entretien Eclairage Public.



Direction Déplacements circulation stationnement :

- Monsieur Philippe ALARCON, Directeur, en qualité de titulaire,
- Monsieur Jean-Christophe MASSE, Chef de Service Déplacements, en qualité de suppléant.

Direction Espaces verts :

- Monsieur Olivier BADIE, Directeur, en qualité de titulaire,
- Madame Fanny NEIGE, Chef de service Création et suivi des aménagements paysagers patrimoine arboré, en qualité de suppléant,
- Monsieur Patrick HEMON, Chef de service Gestion des fluides moyens généraux aires de jeux et clôtures, en qualité de suppléant.

Direction entretien et gestion du patrimoine voirie :

- Madame Pascale GRAPPIN, Directeur, en qualité de titulaire,
- Monsieur Gérard ELIE, Chef du Service Entretien, en qualité de suppléant.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux agents cités à l'article 1.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 10 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :